



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2024

Rapport relatif à la désignation d'un représentant de l'Office des Transports de la Corse au Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse

En application des articles III et IV des statuts de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, l'Office des Transports de la Corse dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de l'AUE avec voix délibérative.

Par délibération n° CA 39/2021 en date du 14 octobre 2021, le Conseil d'Administration de l'OTC a désigné M. LUCCIONI Don Joseph pour siéger au Conseil d'Administration de l'AUE afin de le représenter.

Par courrier en date du 21 octobre 2024, le Président de l'AUE nous a sollicité afin d'obtenir la délibération relative au renouvellement de notre représentant au sein de leur Conseil d'Administration.

Comme tous les membres autres que les Conseillers Territoriaux, notre représentant doit être désigné sur proposition de notre établissement par arrêté du Président du Conseil Exécutif pour une durée de trois ans.

Nous vous proposons de désigner parmi les membres du Conseil d'Administration, un membre pour représenter l'OTC au sein du Conseil d'Administration de l'AUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.